

Résolution numéro 164-0510

**RÈGLEMENT NO 10-1209  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 05-0508 AFIN DE MODIFIER  
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT ET  
DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR LA NATURE DES  
MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et que ce dernier est entré en vigueur le 23 septembre 2008 et modifié par les règlements 02-0309 et 07-0609;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement en vigueur afin de favoriser le développement économique de ses municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande concerne la modification des zones d'aménagement prioritaires et de réserve pour le périmètre d'urbanisation multifonctionnel de la ville de Farnham;

**CONSIDÉRANT** que depuis les derniers 18 mois, la ville de Farnham connaît un développement résidentiel très important avec plus de 101 permis de nouvelle construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT** qu'une importante proportion des zones d'aménagement prioritaires, identifiées à des fins résidentielles, doivent être retirées du SAD par le fait est que ces dernières sont complétées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel pour la ville de Farnham de continuer d'offrir des possibilités de développement afin de pallier à la demande;

**CONSIDÉRANT** que des espaces disponibles identifiées comme étant des zones d'aménagement de réserves doivent être converties en zones prioritaires;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 10-1209 relatif à la modification du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement ainsi que le document d'accompagnement portant sur la nature des modifications, et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement est intitulé "Règlement 10-1209 amendant le règlement 05-0508, modifié par les règlements 02-0309 et 07-0609 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et document d'accompagnement portant sur la nature des modifications".

**ARTICLE 2 MODIFICATION DU POTENTIEL D'URBANISATION**

Le tableau 6-1 de l'article 6.4 intitulé « Superficies disponibles dans les zones d'aménagement prioritaire et de réserve » doit être modifié pour la ville de Farnham de la façon suivante :

Municipalité	Zone d'aménagement prioritaire par usage (ha)			Zone d'aménagement de réserve par usage (ha)		
	Résidentiel	Commercial	Industriel	Résidentiel	Commercial	Industriel
Cowansville	237,7	90,5	107,1	116,6	0	74,0
Dunham	0	7,8	0	21,4	2,1	0
Farnham	69,6	30,6	71,1	36,9	7,4	17,4
Lac-Brome	29,3	0	0	129,9	21,2	0
Sutton	92,4	8,7	3,1	53,0	1,9	0
<b>Total</b>	<b>427,8</b>	<b>137,6</b>	<b>181,3</b>	<b>386,1</b>	<b>32,6</b>	<b>91,4</b>

**ARTICLE 3****PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Les cartes 6-12, 6-13 et 6-14 intitulée « Périmètre d'urbanisation Farnham » présentées au Chapitre 6 concernant les périmètres d'urbanisation du territoire, sont remplacées par les cartes présentées à l'Annexe 1.

**ARTICLE 4****ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prévues à la loi auront été remplies.

**ADOPTÉ****Signé :** *Arthur Fauteux*

Préfet

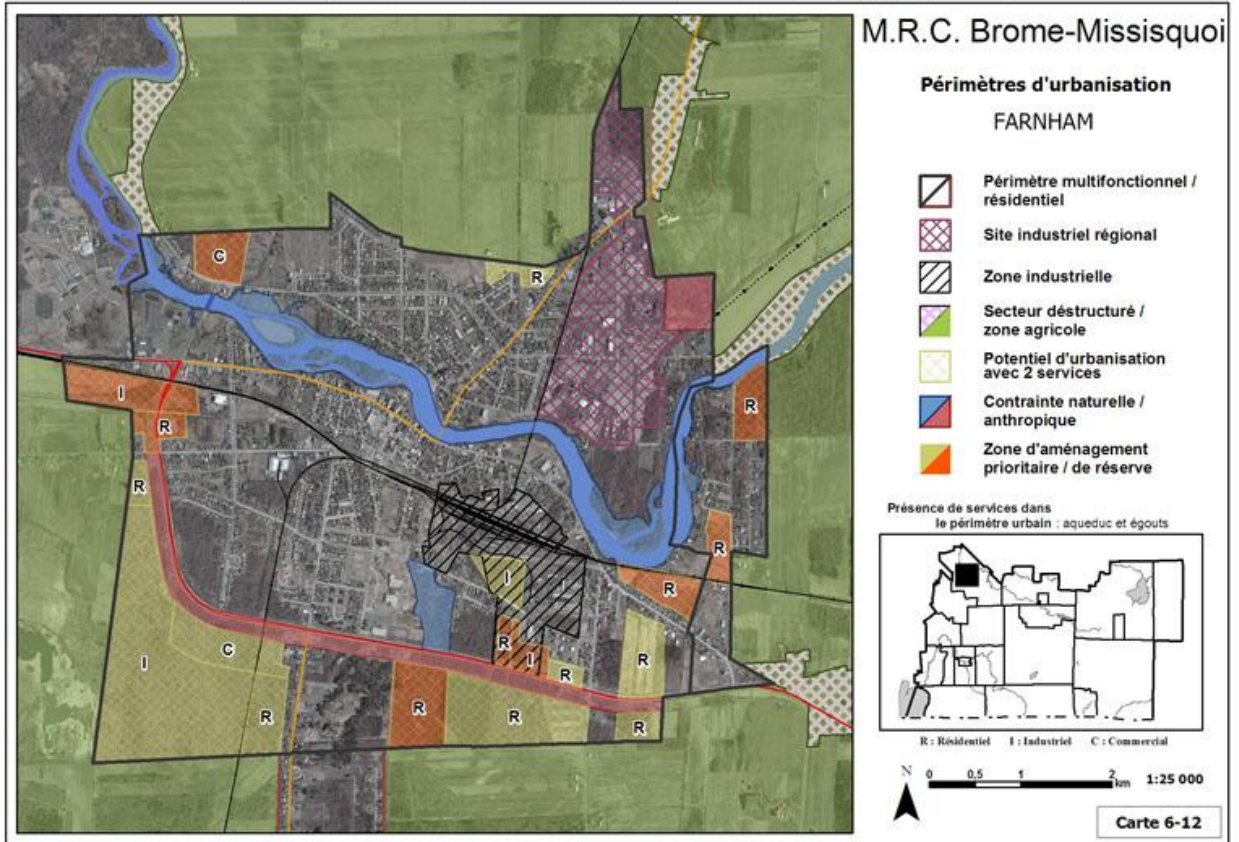
**Signé :** *Vanessa Couillard*

Greffière

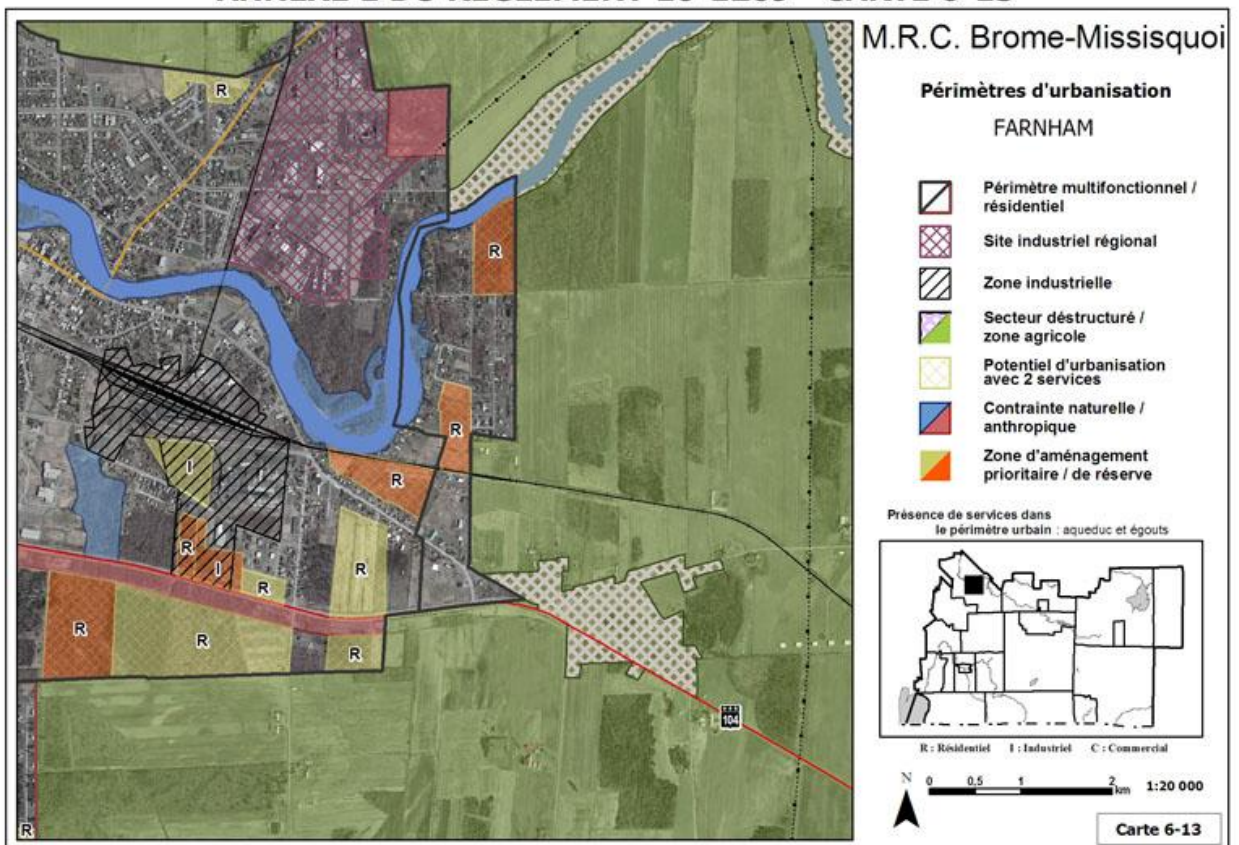
AVIS DE MOTION DONNÉ LE :	20 OCTOBRE 2009
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	15 DÉCEMBRE 2009
CONSULTATION PUBLIQUE :	12 MAI 2010
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	18 MAI 2010
ENTRÉ EN VIGUEUR LE :	30 JUIN 2010
PUBLICATION – AVIS JOURNAUX :	7 JUILLET 2010

*CE 6<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2010***VANESSA COUILLARD**  
GREFFIÈRE

## ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 10-1209 - CARTE 6-12



## ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 10-1209 - CARTE 6-13





# ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 10-1209 - CARTE 6-14

